



Procès-verbal de la séance du 26 aout 2019 à 20h00, salle du Polymatou à Bevaix

Ordre du jour

1. Appel nominal.
2. Nomination d'un questeur en remplacement de M. Maxime Rognon, élu au bureau du Conseil général.
3. Procès-verbal de la séance du 20 mai 2019.
4. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2019.
5. Correspondance.
6. Election d'un membre au Conseil communal :
 - a) Rapport du Conseil communal
 - b) Election
7. Nomination d'un membre à la commission des règlements en remplacement de Mme Veronika Pantillon, démissionnaire.
8. Nomination d'un membre à la commission des rives et forêts en remplacement de Mme Veronika Pantillon, démissionnaire.
9. Informations du Conseil communal.
10. Divers

M. A. Perret, vice-président, ouvre la 4^{ème} séance de l'année et tient à féliciter Mme Donatella Vantaggio et M. Nicolas Stucki pour leur nomination au sein du Conseil général.

Applaudissements de l'assemblée.

1. Appel nominal

L'appel fait ressortir la présence de 37 membres.

Excusés : Tenot Nicati Michèle, Kohler Marie-Hélène, Allemanno Stéphane, Shah Arvind.

M. A. Perret demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

M. T. Egger annonce que le Conseil communal souhaite modifier l'ordre du jour en retirant sa proposition présentant le rapport relatif au point 6a. En effet, vu que des candidats seront proposés au point suivant, elle n'a plus raison d'être.

Il insiste cependant sur le fait que ce rapport était une suggestion ou une proposition faite au Conseil général afin d'offrir une possibilité de choix supplémentaire. Une telle proposition s'est déjà concrétisée dans certaines communes et s'il devait exister une contre-indication, le service des communes serait intervenu, ce qui n'a pas été le cas.

Le fait que le Conseil communal puisse présenter des propositions au Conseil général se fait et respecte la démocratie et le règlement communal. Preuve en est ce soir où, par la présentation de candidat, le législatif a choisi de refuser la proposition de l'exécutif.

Le Conseil communal les remercie d'avoir débattu de cette possibilité et attend avec impatience de connaître son nouveau collègue.

M. A. Perret annonce que le groupe PLR demande une modification de l'ordre du jour concernant le remplacement de M. J. Gaudichon dans 3 commissions.

Le bureau propose, en remplacement de M. J. Gaudichon, démissionnaire :

Point 9 : nomination d'un membre à la commission financière

Point 10 : nomination d'un membre à la commission des règlements

Point 11 : nomination d'un membre au Conseil général de Paroisse.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

2. Nomination d'un questeur en remplacement de M. Maxime Rognon, élu au bureau du Conseil général

M. A. Perret annonce que, selon la liste des conseillers généraux et des dates de naissance, MM. Adnan Peco et Olivier Porret sont nommés questeurs.

Ils sont applaudis par l'assemblée.

3. Procès-verbal de la séance du 20 mai 2019

Mme N. Vauthier relève qu'une erreur dans les signatures en fin de procès-verbal figurait dans les documents remis aux conseillers généraux, mais qu'elle a été corrigée depuis.

Le procès-verbal est ensuite adopté à l'unanimité.

4. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2019

Le procès-verbal est adopté par 36 voix et 1 abstention.

5. Correspondance

Aucune correspondance n'est parvenue au bureau du Conseil général.

6. Election d'un membre au Conseil communal

M. A. Peco, pour le groupe des Verts : « Monsieur le vice-président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, dès que le groupe des Verts de La Grande Béroche a appris la démission du conseiller communal M. Joël Wahli, il a agi de manière responsable et soucieuse du bon fonctionnement démocratique de notre institution. Dans un esprit constructif, il a entamé au pied levé la recherche d'une solution de remplacement à proposer aux membres du Conseil général, de sorte à conserver un suivi logique que le bon équilibre des forces politiques du Conseil communal établit en début de législature. Les citoyennes et citoyens de La Grande Béroche méritent en effet une représentation pérenne et un exécutif solide. La conservation d'un équilibre juste au sein du Conseil communal est essentielle pour garantir une constance politique au sein de notre commune. Les Verts revendiquent la présence d'au moins trois des quatre partis actifs dans la commune. Il s'agit d'une condition nécessaire pour une relation apaisée et une bonne communication entre le législatif et l'exécutif.

Dans la configuration où le Groupement de La Grande Béroche ne souhaite pas présenter de candidat, seul un candidat Vert nous paraît pleinement légitime pour remplacer un conseiller communal Vert sortant.

Notre candidat, M. Romain Roustant, s'il n'a pas siégé au Conseil général de la commune, il a cependant une connaissance étendue de la vie politique locale et du fonctionnement du législatif, tant communal que cantonal. Il préside en effet notre section des Verts du Littoral depuis 2016, ce qui l'a amené à participer à beaucoup de nos activités vertes au sein de la commune de La Grande Béroche. Il a également travaillé auprès des députés du Grand Conseil en tant que secrétaire politique et assistant parlementaire des Verts neuchâtelais. Son attitude apaisée et rassembleuse, garante de la prise en considération de tous les points de vue, non seulement des avis de l'ensemble des membres du Conseil général, mais aussi vis-à-vis de chacun des villages qui composent notre commune. Diplômé en sciences sociales, M. Roustant est un passionné de la chose publique. Nous sommes convaincus que son esprit ouvert et collégial, son professionnalisme, nous assureront une fin de législature sereine et sans accroc. La formation indispensable du nouveau membre évoquée dans le rapport du Conseil communal ne sera pas vaine. En effet, notre candidat s'engage d'ores et déjà, en cas de reconduite en 2020, à poursuivre une législature supplémentaire au sein du collège exécutif.

Très actif dans le milieu associatif local, notamment au sein de l'ONG Greenpeace, dont il coordonne le groupe régional neuchâtelais, Monsieur Roustant montre un visage jeune et répond à une demande croissante des citoyennes et citoyens à une prise en compte réelle de notre environnement dans des décisions au niveau communal, notamment à l'égard des problématiques agricoles et viticoles. Monsieur Roustant est, de plus, rompu à l'exercice de la coordination d'équipes et saura instaurer des relations de confiance, que cela soit avec le personnel de la commune comme avec les autres membres du Conseil communal.

Enfin, nous tenons aussi à souligner la disponibilité immédiate et complète que garantit notre candidat, c'est-à-dire qu'il s'engage à n'occuper aucune autre fonction que celle de conseiller communal durant son mandat, de sorte à se donner à 100% dans sa fonction au service de la commune.

Pour conclure, nous répétons qu'aucun groupe politique de La Grande Béroche ne possède, selon nous, une légitimité suffisante pour revendiquer une représentation de plus de deux membres sur cinq au Conseil communal.

C'est pourquoi nous appelons, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, au nom d'une représentation équitable et juste dans le cas où un autre parti présenterait un candidat, à préférer le candidat des Verts, Monsieur Romain Roustant. Merci. »

M. J. Fehlbaum : « Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a été extrêmement surpris de prendre connaissance de la démission d'un membre du Conseil communal à un moment particulièrement mal choisi, mettant les institutions communales dans la difficulté à moins d'une année des prochaines élections communales. Le PLR vous propose un candidat de valeur, reconnu pour ses compétences et sa capacité à travailler en équipe. Il a été l'auteur du meilleur score, tous partis confondus, lors de la première élection communale de notre nouvelle commune fusionnée et a ainsi logiquement

accédé à la présidence du Conseil général, étant ainsi le tout premier « Premier Citoyen » de La Grande Béroche.

C'est donc avec un enthousiasme non dissimulé que le PLR propose pour cette élection Monsieur Thierry Pittet. Merci de votre attention. »

M. J. Fehlbaum, au nom du PLR, demande une interruption de séance de quelques minutes pour permettre à M. Pittet de se présenter.

Aucun avis contraire à cette demande d'interruption n'étant émis, le vice-président donne son aval.

Après que M. Thierry Pittet se fût présenté, **M. Adnan Peco** dit que, dans un souci d'équité, le groupe des Verts souhaite que M. Romain Roustant puisse également se présenter.

M. A. Perret donne son accord et M. Roustant relate à son tour son parcours et avance ses priorités professionnelles auprès de la commune de La Grande Béroche s'il était élu.

La séance reprend et **M. Alain Perret** rappelle l'article 65 du règlement général de commune concernant les élections :

Art. 65.1 : « Les candidat-e-s sont annoncé-e-s à la présidente ou au président et présenté-e-s par elle ou lui. Le suffrage accordé à un-e candidat-e ayant décliné sa candidature ou n'ayant pas été présenté-e avant le scrutin est nul. Les élections se font au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages. Après deux tours infructueux, un troisième tour en décide à la majorité relative. Si le nombre de candidats ayant obtenu la majorité absolue dépasse celui des personnes à élire, ceux qui ont obtenu le moins de voix sont éliminés. Dans le dépouillement des scrutins, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs ou nuls, ni des abstentions. Ils ne comptent pas pour le calcul de la majorité. En cas d'égalité des voix au troisième tour, le tirage au sort en décide. L'élection tacite est réservée lorsque le nombre de candidats proposés est égal ou inférieur à celui des candidats à élire. »

Les questeurs sont sollicités pour recueillir les bulletins, lesquels sont ensuite décomptés dans une autre salle.

M. A. Perret annonce que les bulletins du 1^{er} tour ont été dépouillés et en donne les résultats :

➤ Nombre de bulletins rentrés :	37
➤ Nombre de bulletins nuls et blancs :	1
➤ Nombre de bulletins valables :	36
➤ Majorité absolue :	19

Ont obtenu des voix :

➤ Monsieur Romain Roustant :	15 voix
➤ Monsieur Thierry Pittet :	21 voix

Est élu conseiller communal, avec acclamation, Monsieur Thierry Pittet.

Monsieur T. Pittet rejoint ses nouveaux collègues à la table du Conseil communal.

7. Nomination d'un membre à la commission des règlements en remplacement de Mme Veronika Pantillon, démissionnaire

Mme S. Noirat, au nom des Verts, propose Mme Donatella Vantaggio.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme D. Vantaggio est applaudie.

8. Nomination d'un membre à la commission des rives et forêts en remplacement de Mme Veronika Pantillon, démissionnaire

Mme S. Noirat, au nom des Verts, propose à nouveau Mme Donatella Vantaggio.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme D. Vantaggio est à nouveau applaudie.

9. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Jérémie Gaudichon, démissionnaire

M. J. Fehlbaum, au nom du PLR, propose M. Nicolas Stucki.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. N. Stucki est à nouveau applaudi.

10. Nomination d'un membre à la commission des règlements en remplacement de M. Jérémie Gaudichon, démissionnaire

M. J. Fehlbaum, au nom du PLR, propose à nouveau M. Nicolas Stucki.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. N. Stucki est applaudi.

11. Nomination d'un membre au Conseil général de Paroisse en remplacement de M. Jérémie Gaudichon, démissionnaire

M. J. Fehlbaum, au nom du PLR, propose M. Jean-Claude Junod.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. J.-C. Junod est applaudi.

12. Informations du Conseil communal

M. F. Del Rio : « Comme certains d'entre vous ont pu le lire dans la presse, treize communes se sont réunies en Assemblée générale constitutive de la Région Neuchâtel Littoral le 12 juin 2019 à Bevaix.

Ainsi, les communes de Boudry, Corcelles-Cormondrèche, Cornaux, Cortaillod, Cressier, Enges, Hauterive, La Grande Béroche, La Tène, Milvignes, Neuchâtel, Peseux et Saint-Blaise ont constitué la Région Neuchâtel Littoral, forte de près de 88'000 habitants et 55'000 emplois.

La création de cette région s'inscrit dans une stratégie de développement territorial cantonale (évolution du Réseau urbain neuchâtelais-RUN), visant à passer de huit à quatre grandes régions: **Littoral**, **Montagnes**, **Val-de-Travers** et **Val-de-Ruz**. Cette évolution concrétise l'Accord de positionnement stratégique de la Région Neuchâtel Littoral, signé par les autorités de nos 6 anciennes communes, établi avec l'Etat de Neuchâtel et le RUN et permettra de mettre en commun les dynamiques qui se développaient auparavant dans les régions de la COMUL, de la Béroche et de l'Entre-deux-Lacs.

Le Conseil communal était convaincu que La Grande Béroche, qui est encore dans une dynamique de fusion, pouvait et devait contribuer à la mise en place de l'association RNL en amenant son expérience récente. C'est ainsi que nous avons présenté un candidat lors de l'élection du Comité, qui est l'organe exécutif et qui est composé de cinq membres

(2 de l'ouest, 1 de Neuchâtel et 2 de l'est). Après que chaque candidat se soit présenté, l'Assemblée constitutive a désigné les personnes suivantes :

OUEST	M. Alain Rapin (Corcelles-Cormondrèche) M. François Del Rio (La Grande Béroche)
NEUCHATEL	Mme Violaine Blétry-de Montmollin (Neuchâtel)
EST	M. Michel Froidevaux (Cressier) M. Alain Jeanneret (St-Blaise)

La Région Neuchâtel Littoral ne commencera à fonctionner formellement, au sens budgétaire du terme, qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, le 2^{ème} semestre 2019 servant à s'assurer de la mise en œuvre des mesures de l'accord de positionnement stratégique et à organiser les travaux et le fonctionnement pour l'avenir.

La Grande Béroche, une commune à l'ouest... géographiquement, qui se sent très concernée par le futur de notre Région et par celui du canton, raison pour laquelle le Conseil communal a choisi clairement d'être acteur plutôt que spectateur. »

M. A. Béguin : « Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs, le bouclage des comptes 2018 a permis d'identifier plus précisément les coûts liés à la taxe des chiens dans notre commune. Sachant que les revenus de cette taxe doivent couvrir les charges qui y sont liées, le Conseil communal a décidé d'abaisser la taxe annuelle de Fr. 120.- à Fr. 90.- par chien, et d'octroyer une réduction supplémentaire de Fr. 20.- aux propriétaires de chiens de garde dans les habitations isolées ainsi que pour les chiens dont le détenteur est une personne qui s'occupe à titre professionnel de la garde, de l'élevage ou du commerce des chiens. Ces nouveaux tarifs prendront effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

Pour rappel, la taxe des chiens se compose des éléments suivants :

Taxe cantonale : actuellement de Fr. 30.- par chien et utilisée notamment pour la sensibilisation et la prévention dans les écoles.

Gestion du fichier des chiens : inscriptions, mutations, identifications des nouveaux propriétaires, etc.

Travaux publics : nettoyage et entretien des chemins piétonniers et lieux de détente, ainsi que des 90 poubelles « Robidog » réparties dans la commune.

Administration : facturation, frais de port, frais de rappel, etc. »

M. A. Béguin : « Le domaine de La Grande Béroche s'étendant de Bevaix à Vaumarcus, il est constitué au sud de plus de 10 km de rives, jalonnées de plusieurs zones de détente, de plages, ainsi que de 3 zones portuaires. L'attractivité de nos rives fait qu'en période estivale de nombreuses personnes viennent profiter de ces zones de détente. Le service de la sécurité publique a installé dernièrement des défibrillateurs automatisés externes afin d'assurer les premiers secours en cas de noyade ou d'accident de plongée. Le matériel retenu permet une utilisation unifiée avec les first responders, le SIS et la REGA. Ces défibrillateurs sont installés aux endroits suivants :

- Port de Vaumarcus
- Port de Saint-Aubin, près de la porte d'entrée de la salle de spectacle
- Plage de Chez-le-Bart, près du restaurant de La Capsule
- Port de Bevaix, au restaurant de la Trinquette
- Plage de la Pointe du Grain, près de la buvette. »

M. T. Egger annonce encore que le 5 septembre, la commune de La Grande Béroche organise le premier Forum économique. Des invitations ont été envoyées à toutes les sociétés qui ont une raison sociale sur La Grande Béroche. Une task-force, organisatrice de cette manifestation, se réunit encore demain pour les derniers détails et préparatifs.

M. G. Bertschi demande à l'assemblée encore un peu de patience pour un retour sur la manifestation du 1^{er} août. Il désire, avant la séance du 30 septembre, prendre le temps de rencontrer la commission des relations publiques et la température plus générale que simplement son ressenti personnel.

Au passage, il remercie cette commission pour le travail fourni à cette occasion.

13. Divers

M. J. Fehlbaum annonce que le Conseil communal va recevoir livraison ce soir des 20 premiers exemplaires d'un travail de mémoire sur les fusions bérochales, que la commune doit à 99% à M. Dragan Bunic, présent ce soir. Le nom de M. Fehlbaum figure aussi sur cet ouvrage, bien qu'il n'ait participé que pour 1% à son élaboration.

Ce livre sera disponible prochainement dans les librairies de la région, au prix de Fr. 15.-. Il suggère aux groupes politiques qui le désireraient de passer des commandes groupées.

M. F. Nussbaum a le plaisir d'informer l'assemblée de manière officielle que le groupe de l'Entente a changé de nom : il s'intitule actuellement « Groupement de La Grande Béroche ».

M. T. Rothen ne reviendra pas sur l'élection du conseiller communal de ce jour, mais il revient sur la procédure. Il a été un peu gêné que les deux candidats n'aient visiblement pas le même niveau de préparation. L'un s'est préparé à intervenir, l'autre n'a pas imaginé cette opportunité. Il invite le bureau du Conseil général à formaliser quelque peu la procédure lors d'une élection pour que, dès l'été prochain probablement, on puisse reprendre cette formalisation et travailler de façon parfaitement transparente envers tous les candidats.

La parole n'étant plus demandée, **M. A. Perret** lève la séance à 20h50.

La rédactrice du procès-verbal

Anne Cosandier
Adjointe au chancelier

Au nom du Conseil général

Le vice-président,
Alain Perret

Le secrétaire,
Olivier Bovey

Bevaix, le 30 septembre 2019